

Planisware lance son introduction en bourse sur Euronext Paris et annonce sa fourchette de prix indicative

- Planisware est un leader de l'édition de logiciels SaaS (*Software-as-a-Service*) pour les entreprises (*business-to-business* « B2B ») dans le marché en forte croissance de la Project Economy.
- Avec sa présence mondiale, son plan stratégique et son modèle économique permettant de générer une part très importante de chiffre d'affaires récurrent et un fort levier opérationnel, Planisware est idéalement positionné pour profiter de la croissance à deux chiffres du marché mondial des solutions de gestion de projets.
- L'introduction en bourse envisagée vise à renforcer la position de Planisware sur ses marchés stratégiques en accroissant sa visibilité et la notoriété de sa marque.
- Structure de l'Offre :
 - l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») de toutes les actions ordinaires existantes constituant le capital social de Planisware (la « **Société** ») ;
 - une offre à prix ouvert en France auprès d'investisseurs de détail (« **l'Offre à Prix Ouvert** » ou « **l'OPO** »), et un placement privé international (« **le Placement Global** », et ensemble avec l'OPO, « **l'Offre** »), auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'étranger.
- Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (telle que définie ci-dessous) : entre 16 euros et 18 euros par action.
- Montant de l'Offre : un nombre maximal de 15 085 000 actions existantes (les « **Actions Cédées Initiales** ») (représentant environ 241 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et environ 272 millions sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) cédées par Olhada Sàrl (« **Olhada** »), (ii) différents fonds gérés par Ardian France SA (« **Ardian** »), et par certains employés et dirigeants, actuels et anciens, du Groupe (les « **Managers Cédants** » et, ensemble avec Olhada et Ardian, les « **Actionnaires Cédants** »).
- Option de Surallocation : un nombre maximum de 2 262 750 actions ordinaires supplémentaires (les « **Actions Cédées Supplémentaires** » et, ensemble avec les Actions Cédées Initiales, les « **Actions Cédées** ») (représentant approximativement 36 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et approximativement 41 millions d'euros sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) à vendre par (i) Olhada et (ii) Ardian dans le cas de l'exercice intégral de l'Option de Surallocation.
- CDC Tech Premium (« **CDC Tech Premium** ») agira en tant qu'investisseur cornerstone s'étant engagé à souscrire 25 millions d'euros dans la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre.
- Période de souscription :

- Offre à Prix Ouvert : ouverture du 2 octobre 2023 au 10 octobre 2023 (inclus) (à 17h00, heure de Paris pour les achats aux guichets et à 20 heures, heure de Paris, pour les achats par Internet) ; et
- Placement Global : ouverture du 2 octobre 2023 au 11 octobre 2023 (inclus) (13h00, heure de Paris).
- La fixation du prix de l'Offre est prévue le 11 octobre 2023.
- Le début des négociations des actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une base avant émission est prévu le 12 octobre 2023.
- Le règlement-livraison des actions est prévu le 13 octobre 2023.
- Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « PLNW » et le code ISIN FR001400L0H5 prévu le 16 octobre 2023.

Paris, France, le 2 octobre 2023 – Planisware, un leader de l'édition de logiciels SaaS B2B dans le secteur en forte croissance de la *Project Economy*, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A).

Le 29 septembre 2023, l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») a approuvé, sous le numéro 23-414, le prospectus relatif à l'introduction en bourse de Planisware, composé du document d'enregistrement I. 23-030 approuvé le 18 septembre 2023 (le « **Document d'Enregistrement** »), d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération) (le « **Prospectus** »).

Pierre Demonsant, Co-fondateur et Président de Planisware a déclaré : « *L'approbation de notre prospectus marque le lancement de notre introduction en bourse sur Euronext Paris. Nous sommes convaincus que cette introduction en bourse, conforme à notre vision, notre rôle d'accélérateur de la Project Economy et notre historique de forte croissance profitable, nous donnera les moyens de réaliser notre ambition : être le premier fournisseur de solutions de gestion de projets multi-spécialiste. Nous sommes impatients d'accueillir de nouveaux investisseurs pour écrire ce prochain chapitre de notre développement.* »

Loïc Sautour, CEO de Planisware, a ajouté : « *Le lancement de notre introduction en bourse nous projette dans la prochaine phase de développement de l'entreprise, confortée par de solides bases et une bonne visibilité à moyen terme. Au cours des dernières semaines, nous avons rencontré des investisseurs qui ont perçu pourquoi Planisware est idéalement positionné pour répondre aux besoins de nos clients, transformer la façon dont les organisations planifient et livrent leurs portefeuilles de projets et tirer parti des opportunités du marché, tout en créant une valeur durable pour nos clients, nos partenaires et nos actionnaires.* »

Structure de l'offre

Il est prévu que le placement des Actions Cédées soit réalisé dans le cadre d'une offre globale, comprenant :

- (i) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques ; et
- (ii) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, comportant :

- a. un placement en France ; et
- b. un placement privé international dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») et à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act.

CDC Tech Premium s'est engagée à placer un ordre dans le livre d'ordres d'un montant de 25 millions d'euros, au Prix de l'Offre, et s'est engagée, dans la limite de ce montant, à acheter les Actions Cédées qui lui seraient allouées.

CDC Tech Premium se réserve la possibilité d'augmenter sa participation après la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

CDC Tech Premium est une SICAV créée par CDC Croissance, destinée à accompagner des sociétés technologiques en qualité d'investisseur sur le long-terme.

Un minimum de 10% du nombre des actions cédées dans le cadre de l'Offre (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation, défini ci-dessous) sera offert dans le cadre de l'OPO.

Parallèlement à l'Offre, Planisware offre des actions ordinaires nouvellement émises aux salariés éligibles dans le cadre de ses plans d'épargne et d'actionnariat salarié (« **l'Offre aux Salariés** »). La taille de l'Offre aux Salariés dépendra du niveau des demandes de souscription et ne pourra excéder 0,30% du capital social de la Société, soit une valeur d'émission totale de 2,6 millions d'euros. Le prix par action dans le cadre de l'Offre aux Salariés sera inférieur de 30% au Prix de l'Offre.

Montant de l'Offre

L'introduction en bourse de Planisware comprendra :

- (i) la vente d'un nombre maximal de 15 085 000 Actions Cédées Initiales (représentant environ 241 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et environ 272 millions d'euros sur la base de la borne supérieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) par les Actionnaires Cédants ; et
- (ii) la vente d'un nombre maximal de 2 262 750 Actions Cédées Supplémentaires (représentant environ 36 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre et environ 41 millions sur la base de la borne supérieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre) par Olhada et Ardian.

Option de Surallocation

Olhada et Ardian consentiront à Citigroup Global Markets Europe AG agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Banques, une option permettant la cession d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 15% du nombre d'Actions Cédées Initiales, représentant un nombre total de 2 262 750 Actions Cédées Supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** »), composé de 905 100 Actions Cédées Supplémentaires cédées par Olhada et de 1 357 650 Actions Cédées Supplémentaires cédées par Ardian.

Fourchette Indicative du Prix de l'Offre

La fourchette indicative de prix de l'Offre est comprise entre 16 et 18 euros par action (la « **Fourchette Indicative du Prix de l'Offre** »).

Le prix des actions cédées dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions cédées dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

Cette Fourchette Indicative du Prix de l'Offre est indicative et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette Fourchette Indicative du Prix de l'Offre.

Calendrier indicatif de l'Offre

Date	Evénement
29 septembre 2023	Approbation du Prospectus par l'AMF
2 octobre 2023	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext Paris d'un avis relatif à l'ouverture de l'Offre Ouverture de l'OPO et du Placement Global
10 octobre 2023	Clôture de l'OPO à 17 heures en personne et à 20h en ligne (heure de Paris)
11 octobre 2023	Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre. Publication par Euronext Paris d'un avis relatif aux résultats de l'Offre Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris. Début de la période de stabilisation.
12 octobre 2023	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Planisware Promesses » jusqu'à la date de règlement livraison de l'OPO et du Placement Global)
13 octobre 2023	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
16 octobre 2023	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « PLNW »
10 novembre 2023	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation

Raison de l'Offre

L'Offre et l'admission aux négociations des Actions Cédées sur Euronext Paris a pour objectif de renforcer sa visibilité auprès de ses clients et partenaires et de lui procurer une plus grande flexibilité financière pour saisir d'éventuelles opportunités de croissance futures. L'Offre donnera en outre une liquidité aux Actionnaires Cédants.

Il est rappelé que la Société ne percevra aucun produit de l'Offre.

Produits de l'Offre

Le produit brut de la vente des Actions de l'Offre est d'environ 241 millions d'euros, pouvant être porté à un maximum d'environ 278 millions d'euros (si l'Option de Surallocation est intégralement exercée), sur la base d'un Prix d'Offre égal au bas de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, et environ 272 millions d'euros, pouvant être portés à un maximum d'environ 312 millions d'euros (si l'Option de Surallocation est exercée en totalité), sur la base d'un Prix d'Offre égal au haut de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre.

Le produit de cession des Actions Cédées Initiales bénéficiera aux seuls Actionnaires Cédants.

Le produit de cession des Actions Cédées Supplémentaires sera uniquement au bénéfice d'Olhada et Ardian.

Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription passés dans le cadre de l'OPO seront révocables. Les modalités pratiques de révocation des ordres sont déterminées par chaque intermédiaire financier. Il appartient donc aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître ces modalités. Tout ordre de souscription émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Garant ayant reçu cet ordre de souscription et ce jusqu'au 11 octobre 2023 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Conseils financiers et autres conseils

BNP Paribas et Citigroup agissent en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés ; BofA Securities et Berenberg agissent en tant que Teneurs de Livre Associés (avec les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, les « **Banques** ») dans le cadre de l'introduction en bourse envisagée. Rothschild & Co agit en tant que conseil financier indépendant, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP en tant que conseil juridique de Planisware, MediaTree en tant que facilitateur du roadshow financier et FTI Consulting en tant que conseil en communication financière pour le compte de Planisware. White & Case LLP agissent en tant que conseil juridique des Banques. Hogan Lovells agissent en tant que conseil juridique d'Ardian.

Engagements de conservation

Engagement de conservation de Planisware : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation d'Olhada et de Pierre Demonsant : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles, l'engagement de Pierre Demonsant portant également sur les actions Olhada qu'il détient directement ou indirectement.

Engagement de conservation d'Ardian : 180 jours calendaires, ou si Ardian détient moins de 5% du capital à l'issue de l'offre (en tenant compte de la cession des Actions Cédées Supplémentaires), 90 jours, suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation de CDC Tech Premium : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre.

Engagement de conservation des employés et dirigeants, actuels et anciens, du Groupe : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, étendu à 365 jours

calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre pour certains employés et dirigeants clés (dont M. Loïc Sautour, Directeur général), sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les vendeurs

Les Actions Cédées proviennent exclusivement de la cession d'actions existantes de (i) Olhada (ii) Ardian et (iii) les Managers Cédants, à hauteur respectivement, de (i) 5 790 700 actions en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, (ii) 10 408 650 actions en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, et (iii) 1 148 400 actions.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'AMF le 29 septembre 2023 sous le numéro 23-414, composé (i) d'un document d'enregistrement approuvé le 18 septembre 2023 sous le numéro I. 23-030, (ii) d'une note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais sur demande au siège social de la Société, 200 Avenue de Paris – 92320 Châtillon, France, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Planisware (<https://planisware.com/>).

A propos de Planisware

Planisware est un leader de l'édition de logiciels SaaS B2B dans le secteur en forte croissance de la Project Economy. La mission de Planisware est de fournir des solutions pour aider les organisations à transformer la façon dont elles conçoivent, planifient et délivrent leurs projets, portefeuilles de projets, programmes et produits.

Avec près de 600 collaborateurs répartis dans 12 bureaux à fin septembre 2023, Planisware opère à grande échelle en servant environ 540 clients dans de nombreux secteurs et de métiers dans plus de 30 pays à travers le monde. Planisware compte parmi ses clients des entreprises internationales de premier plan, des sociétés de taille intermédiaire et des entités du secteur public. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site <https://planisware.com/>

Retrouvez Planisware sur : [LinkedIn](#) et [X](#) (ex Twitter)

Contact Relations Investisseurs

Benoit d'Amécourt
benoit.damecourt@planisware.com
+33 6 75 51 41 47

Contact médias

FTI Consulting
planisware@fticonsulting.com
Emily Oliver : +33 6 28 73 45 15

Avertissements

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Planisware ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

L'émission, la souscription ou l'achat de titres de Planisware peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Planisware n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Etats-Unis. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les titres ne pourront être ni offerts ni vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Planisware n'envisage pas d'enregistrer ses titres aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de titres aux Etats-Unis.

Union européenne. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le « **Règlement Prospectus** »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces **États Membres**. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des **États Membres** (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Planisware d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces **États Membres**.

Royaume-Uni. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué de presse n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorized person* ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) (« *investment professionals* ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, l'« **Ordonnance** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres de Planisware sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Planisware ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, Canada, Japon ou Australie.

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Les Banques agissent exclusivement pour la Société et personne d'autre dans le cadre de l'introduction en bourse envisagée et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la fourniture des protections accordées à leurs clients respectifs dans le cadre de toute offre d'actions de la Société ou autre, ni de la fourniture de conseils en relation avec l'offre d'actions, le contenu du présent communiqué de presse ou toute transaction, tout arrangement ou toute autre question mentionnée dans le présent communiqué de presse. Aucune des Banques ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseillers ou agents respectifs n'accepte de responsabilité ou d'obligation quelle qu'elle soit, ni ne fait de déclaration ou ne donne de garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des

informations contenues dans le présent communiqué de presse (ou quant à l'omission d'informations dans le présent communiqué de presse) ou de toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associées, qu'elles soient écrites, orales ou sous forme visuelle ou électronique, et quelle que soit la manière dont elles ont été transmises ou mises à disposition, ou pour toute perte résultant de l'utilisation de ce communiqué ou de son contenu, ou de toute autre manière en rapport avec celui-ci.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des indications sur les perspectives et axes de développement de Planisware (« Planisware »). Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Planisware. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Ces informations contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de Planisware en ce qui concerne ses marchés, ses stratégies, sa croissance, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses liquidités. Les déclarations prospectives de Planisware ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Sauf obligation législative ou réglementaire qui s'appliquerait, Planisware décline expressément tout engagement de publier des mises à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Planisware opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution ; il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute déclaration prospective, étant rappelé qu'aucune de ces déclarations prospectives ne constitue une garantie de résultat. Ces risques et incertitudes incluent ceux énoncés et détaillés dans le chapitre 3 " Facteurs de risque " du Document d'Enregistrement.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Prospectus approuvé en date du 29 septembre 2023 par l'AMF sous le numéro 23-414

Section 1 – Introduction

Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières

Libellé pour les actions : Planisware.

Code ISIN : FR001400LOH5.

Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale : Planisware (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales et participations, le « Groupe » ou « Planisware »).

Lieu et numéro d'immatriculation : R.C.S. Nanterre 403 262 082.

LEI : 969500356FAUM2X41Q59.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus

Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France. Le Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 18 septembre 2023 sous le numéro I. 23-030 par l'AMF. Le Supplément au Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 29 septembre 2023 sous le numéro I. 23-031 par l'AMF.

Date d'approbation du Prospectus

29 septembre 2023.

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet d'une offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.

L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions de la Société dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

2.1 - Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

- Dénomination sociale : Planisware
- Siège social : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon, France
- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration (depuis le 26 septembre 2023)
- Droit applicable : droit français
- Pays d'origine : France.

Principales activités

Planisware est un leader de l'édition de logiciels SaaS (*Software-as-a-Service*) pour les entreprises (*business-to-business* « B2B ») dans le marché en forte croissance de la *Project Economy* (l'économie projet). Planisware fournit des solutions qui transforment la façon dont les organisations élaborent leurs stratégies, planifient et livrent leurs projets, programmes et leurs produits. Les solutions de Planisware s'adressent aux organisations ayant des activités projets moyennement ou hautement sophistiquées et couvrent les besoins de planification stratégique, d'optimisation du portefeuille de projets, de gestion des budgets et des coûts, de planification des capacités, de gestion des ressources, d'ordonnancement des projets, de gestion des risques et de collaboration. L'adoption des solutions de Planisware peut permettre de réaliser des économies significatives, en rationalisant les processus métier et en permettant une exécution plus efficace des projets et des programmes.

Fondée en France en décembre 1995, Planisware a un long historique de croissance et de rentabilité. Avec près de 600 employés implantés dans neuf pays au 30 juin 2023, Planisware a une couverture mondiale lui permettant de servir environ 540 clients opérant dans un large éventail d'industries et plus de 30 pays en Europe, Amérique du Nord et en Asie. Les clients de Planisware sont principalement des grandes entreprises et des entreprises de premier plan, ainsi qu'un nombre limité d'entreprises de taille moyenne et quelques clients du secteur public.

Planisware fait partie de l'écosystème de la Project Economy (« l'Economie de Projet ») en tant qu'éditeur de solutions SaaS qui permettent à ses clients de gérer l'ensemble de leurs activités projets. Le marché de l'Economie de Projet est vaste et continue de se développer, selon un taux de croissance annuel moyen estimé entre 12 et 16%. En 2022, les entreprises du monde entier ont dépensé environ 50 milliards d'euros en solutions logicielles « liées aux projets ».

Les produits liés à l'activité ont augmenté de 24,4 millions d'euros, soit 22,7%, passant de 107,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 132,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, principalement grâce au dynamisme de ses opérations SaaS. A taux de change constants, la croissance des produits liés à l'activité a représenté 16,4% en 2022. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Planisware a réalisé un chiffre d'affaires consolidé auprès de ses clients de 130,6 millions d'euros. 66,6 millions d'euros de son chiffre d'affaires réalisé auprès de ses clients pour l'exercice 2022 ont été générés par des clients en Europe, 57,1 millions d'euros par des clients en Amérique du Nord et 6,9 millions d'euros par des clients dans la zone Asie-Pacifique et dans le reste du monde. Environ 54% de son chiffre d'affaires réalisé auprès de ses clients pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été générés par le pilier Innovation et Développement des produits, environ 19% par le pilier Construction et Ingénierie, environ 17% par le pilier Gestion de portefeuille de

projets pour l'IT et environ 10% par le pilier Automatisation des activités de projets. L'EBITDA ajusté de Planisware s'élève à 41,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et son ratio de conversion en trésorerie (*cash conversion rate*) est de 64,4%.

Les produits liés à l'activité de Planisware ont continué de croître au cours du semestre clos le 30 juin 2023. Les produits liés à l'activité ont augmenté de 11,5 millions d'euros, soit 18,9%, passant de 61,0 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022 à 72,6 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2023. Au cours du semestre clos le 30 juin 2023, Planisware a poursuivi la croissance de ses activités dans ses principales zones géographiques. L'Amérique du Nord a été un marché particulièrement dynamique avec une augmentation de 5,7 millions d'euros, soit 21,1%, par rapport au semestre clos le 30 juin 2022. En Europe, malgré un environnement commercial compliqué sur la première partie de l'année, le chiffre d'affaires avec les clients de Planisware a augmenté de 17,5%, principalement grâce à une forte dynamique commerciale en Allemagne. L'EBITDA ajusté a augmenté de 3,3 millions d'euros, soit 17,2%, passant de 19,1 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022 à 22,4 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2023. La marge d'EBITDA ajusté a diminué de 0,4 point de pourcentage, passant de 31,4% au cours du semestre clos le 30 juin 2022 à 30,9% au cours du semestre clos le 30 juin 2023. L'augmentation de l'EBITDA ajusté reflète la croissance profitable de son chiffre d'affaires, l'activité se développant grâce à l'arrivée de nouveaux clients et à l'extension des services aux clients existants, ainsi que l'amélioration continue de la composition de son chiffre d'affaires.

Actionnariat à la date du Prospectus

La répartition de l'actionnariat de la Société (sur une base non-diluée) à la date du Prospectus est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de votes	% des droits de vote
Olhada ⁽¹⁾	50 160 000	72,29%	50 160 000	72,29%
FPCI Ardian Growth II	8 640 000	12,45%	8 640 000	12,45%
Autres fonds Ardian	4 976 000	7,17%	4 976 000	7,17%
Total Fonds Ardian	13 616 000	19,62%	13 616 000	19,62%
Salariés et dirigeants anciens ou actuels du groupe et administrateurs ⁽²⁾	5 615 000	8,09%	5 615 000	8,09%
TOTAL	69 391 000	100,00%	69 391 000	100,00%

⁽¹⁾ Olhada est une société à responsabilité limitée française, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403 086 929, indirectement détenue par Messieurs Pierre Demonsant, Yves Humblot, Mathieu Delille et François Pelissolo et leurs familles.

⁽²⁾ Comprend des employés et dirigeants actuels et anciens du groupe, y compris M. Loïc Sautour (670 600 actions), chacun détenant moins de 1 % environ du capital social, et la succession d'un salarié.

Ce tableau reflète les opérations d'augmentation de capital par incorporation de réserves et de division du nominal intervenues le 26 septembre 2023.

Principaux dirigeants

Monsieur Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration de la Société.

Monsieur Loïc Sautour, Directeur général de la Société.

Contrôleurs légaux des comptes

KPMG S.A. (2 avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 Paris La Défense Cedex, France), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, représenté par Monsieur Jean-Pierre Valensi ; **Mazars** (61 rue Henri Regnault, Tour Exaltis, 92400 Courbevoie, France), membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, représenté par Madame Jessica Cluzeau.

2.2 – Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés du Groupe établis conformément aux normes IFRS au titre des exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020 et des états financiers consolidés intermédiaires condensés du Groupe au titre du Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2023, ayant respectivement fait l'objet d'un rapport d'audit et d'un rapport d'examen limité par les commissaires aux comptes de la Société.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020	Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2023	Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2022
Produits liés à l'activité	132,1	107,7	91,9	72,6	61,0
Variation des produits liés à l'activité	22,7%	17,1%	-	18,9%	-
Résultat opérationnel courant	33,6	30,0	26,3	18,7	15,4
Résultat net	31,6	27,1	20,1		

(en euros par action avant division du nominal par 200 décidé le 26 septembre 2023)

Résultat par action	91,8	79,6	59,1	54,2	44,7
---------------------	------	------	------	------	------

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020	Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2023	
Total des actifs.....	210,8	174,3	141,0	242,9	
Total des capitaux propres	127,3	108,1	87,7	154,9	
Total des passifs.....	210,8	174,3	141,0	242,9	

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020	Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2023	Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2022
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles.....	34,2	34,4	33,1	33,2	22,1
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement.....	(4,9)	(3,3)	(2,8)	(2,1)	(2,7)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.....	(16,7)	(10,7)	(11,5)	(1,9)	(1,6)

Principaux indicateurs de performance financiers

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020	Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2023	Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2022
Produits liés à l'activité ⁽¹⁾	132,1	107,7	91,9	72,6	61,0
Chiffre d'affaires avec les clients ⁽²⁾	130,6	106,7	91,1	72,2	60,6
<i>Dont récurrent</i>	108,5	81,4	63,1	62,1	51,0
<i>Dont non récurrent</i>	22,1	25,3	28,1	10,1	9,5
EBITDA ajusté ⁽³⁾	41,4	35,1	30,4	22,4	19,1
Marge d'EBITDA ajusté ⁽⁴⁾	31,3%	32,6%	33,0%	30,9%	31,4%
Marge brute ⁽⁵⁾	68,0%	69,4%	70,1%	68,0%	66,7%
Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) (Capex)	(4,8)	(3,2)	(2,8)	(2,5)	(2,7)
Flux de trésorerie disponible ajusté ⁽⁶⁾	26,7	28,3	32,6	32,5	16,9
Ratio de conversion en trésorerie ⁽⁷⁾	64,4%	80,8%	107,2%	144,8%	88,2%
Trésorerie minorée de l'endettement.....	105,7	100,1	77,9	134,8	n/a

⁽¹⁾ Les produits liés à l'activité incluent le chiffre d'affaires avec les clients et d'autres revenus (« others ») (correspondant à des redevances facturées par la Société à Innovation Framework Technologies Planisware KK).

⁽²⁾ Le chiffre d'affaires provenant des clients se compose de revenus récurrents et de revenus non récurrents. Le chiffre d'affaires récurrent comprend les éléments suivants : (i) les revenus SaaS, (ii) les revenus « Subscription support » et par abonnement et (iii) les frais de maintenance. Le chiffre d'affaires non récurrent comprend : le chiffre d'affaires des services de mise en œuvre et la formation du personnel des clients à l'utilisation et au déploiement des solutions.

⁽³⁾ L'EBITDA Ajusté est calculé à partir du Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation, plus les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ces ajustements pour les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels sont liés aux coûts externes encourus par le Groupe dans le cadre de son projet d'introduction en bourse.

⁴³⁾ La marge d'EBITDA ajusté correspond au rapport entre l'EBITDA ajusté et les produits liés à l'activité.

⁽⁵⁾ La marge brute est définie comme le rapport entre le bénéfice brut et les produits liés à l'activité, le bénéfice brut étant calculée en soustrayant le coût des ventes du revenu total.

⁽⁶⁾ Le flux de trésorerie disponible ajusté est une mesure financière non-IFRS calculée comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, plus les frais d'introduction en bourse payés, le cas échéant, moins les autres produits et charges financiers classés comme activités d'exploitation dans le tableau des flux de trésorerie, et moins les flux nets de trésorerie liées aux dépenses d'investissement.

⁽⁷⁾ Le ratio de conversion en trésorerie est une mesure financière non-IFRS définie comme le flux de trésorerie disponible ajusté divisé par l'EBITDA ajusté.

⁽⁸⁾ La trésorerie minorée de l'endettement correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie moins les dettes financières.

Prévisions 2023 -2024

Le Groupe prévoit une croissance des produits liés à l'activité à taux de change constants de l'ordre de 19,5% en 2023 et en 2024, portée en particulier par son activité SaaS.

Par ailleurs, le Groupe prévoit une marge d'EBITDA ajusté supérieure à 31% pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 (à titre de référence, la marge d'EBITDA ajusté de l'exercice clos au 31 décembre 2022 était de 31,3%) et d'environ 33% pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Le Groupe s'attend à ce que sa marge d'EBITDA ajusté pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2024 bénéficie de la croissance profitable de ses produits liés à l'activité, de l'indexation sur l'inflation de ses contrats ainsi que de l'amélioration continue de la composition de son chiffre d'affaires. Le Groupe s'attend toutefois à ce que ces facteurs positifs soient presque entièrement compensés par des augmentations des frais généraux et administratifs au cours de l'exercice 2023, le groupe renforçant sa structure d'entreprise en prévision et dans le sillage de son introduction en bourse.

Le Groupe prévoit d'atteindre un ratio de conversion en trésorerie de plus de 90% pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 et d'environ 80% pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Du fait de son modèle SaaS et donc de l'encaissement par avance des abonnements, le ratio de conversion en trésorerie s'établit autour de 80%. Ce ratio s'est amélioré en 2023 en raison d'un effet de rattrapage par rapport à l'exercice précédent obtenu par l'amélioration des processus de suivi de facturation du Groupe, processus devenus pleinement efficaces sur l'exercice 2023.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société et de la réalisation des prévisions ci-dessus, le Groupe a l'intention de distribuer en 2024 un dividende représentant 40% de son résultat net¹ de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Objectifs à moyen-terme

Le Groupe ambitionne d'atteindre une croissance annuelle à taux de change constants des produits liés à l'activité de plus de 20% en 2026. Ce niveau de croissance devrait être principalement soutenu par l'augmentation des souscriptions aux solutions SaaS générées par les activités de support (*Evolutive support* et *Subscription support*), à la fois en valeur absolue et en proportion des produits liés à l'activité, sur la période 2025-2026. Le Groupe s'attend également à ce que le chiffre d'affaires récurrent tende vers 90% de ses produits liés à l'activité d'ici 2026, soutenus en particulier par l'augmentation du chiffre d'affaires des souscriptions aux solutions SaaS qui devraient croître à un TCAC (taux de croissance annuel composé) de plus de 25% entre l'année fiscale 2024 et l'année fiscale 2026.

Le Groupe vise une amélioration de sa marge d'EBITDA ajusté pour atteindre environ 35% en 2026, principalement grâce à une modification de la composition de son chiffre d'affaires (en particulier l'augmentation proportionnelle susmentionnée du chiffre d'affaires provenant des souscriptions aux solutions SaaS, qui ont une marge brute plus élevée que les autres composants de son chiffre d'affaires), à l'indexation sur l'inflation des contrats ainsi qu'aux économies d'échelle globales anticipées. Le Groupe a pour objectif de maintenir son taux de conversion en trésorerie à environ 80% dans les années suivant l'année fiscale 2024.

Enfin, le Groupe a pour objectif de distribuer des dividendes à ses actionnaires à hauteur de 40% du résultat net au titre de chacun des exercices de la période² 2025-2026, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société et dans l'hypothèse où l'ensemble des objectifs fixés seraient atteints.

2.3 – Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

Risques liés aux technologies de l'information, à l'infrastructure et à la cybersécurité

- La violation des mesures de sécurité, l'accès non autorisé aux informations de l'entreprise ou la survenance d'incidents de cybersécurité pourraient entraîner une mise en jeu important de la responsabilité ou une atteinte à la réputation de Planisware ou de ses clients et pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de Planisware à fournir des services adéquats à ses clients,
- Des retards ou des perturbations dans l'approvisionnement en serveurs ou en pièces détachées de serveurs, y compris les microprocesseurs, qui sont actuellement en pénurie au niveau mondial, ou dans l'accès à des logiciels de virtualisation de tierces parties,

Risques liés à l'activité et aux opérations de Planisware

¹ En supposant qu'il n'y ait pas de changements significatifs dans l'environnement réglementaire et fiscal existant à la date du présent Prospectus, y compris des politiques fiscales constantes et en particulier un taux d'imposition effectif sur les sociétés d'environ 20%, basé en partie sur l'application continue du régime favorable des brevets « IP Box » en France.

² En supposant qu'il n'y ait pas de changements significatifs dans l'environnement réglementaire et fiscal existant à la date du présent Prospectus, y compris des politiques fiscales constantes et en particulier un taux d'imposition effectif sur les sociétés d'environ 20%, basé en partie sur l'application continue du régime favorable des brevets « IP Box » en France.

- La croissance significative de Planisware au cours des dernières périodes peut ne pas être indicative de ses perspectives de croissance future, en particulier si ses stratégies de croissance n'ont pas le succès attendu,
- Etant donné que l'activité de Planisware dépend d'une marque forte et de la reconnaissance soutenue du marché, l'incapacité à maintenir et à améliorer sa marque et son classement auprès des analystes de l'industrie peut conduire à une perte de clients ou à limiter l'acquisition de clients, ce qui nuirait à l'activité de Planisware, à ses résultats d'exploitation et à ses perspectives commerciales,
- Des conditions économiques et de marché défavorables ou dégradées peuvent réduire les dépenses des clients en solutions informatiques et en R&D ou augmenter les coûts d'exploitation de Planisware, ce qui pourrait diminuer la valeur du chiffre d'affaires des contrats du groupe provenant de contrats à prix fixe et ainsi avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Planisware,
- Si Planisware ne parvient pas à anticiper la demande en produits et sécuriser de ce fait un nombre moins important de nouveaux clients, ou si elle a des difficultés à faire de la vente additionnelle, de la vente croisée ou à conserver ses clients existants, ses perspectives commerciales et ses résultats d'exploitation pourraient être affectés de manière négative,

Risques liés au marché et à la position concurrentielle de Planisware

- Les niveaux élevés de concurrence dans le secteur de la gestion de projet dans lequel Planisware opère constituent une menace permanente pour le succès de son activité,

Risques juridiques, fiscaux et de conformité

- Planisware est soumise à des régimes fiscaux internationaux complexes qui peuvent être modifiés,

Risques financiers et comptables,

- Planisware est exposée aux fluctuations des taux de change.

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») est demandée sont les actions ordinaires composant le capital social de la Société, d'une valeur nominale de dix cents (0.10) euro, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (Code ISIN : FR001400L0H5) (les « **Actions Existantes** » ou les « **Actions Ordinaires** »).

L'Offre portera sur un nombre maximum de 15 085 000 Actions Existantes (représentant environ 241 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre et environ 272 millions sur la base de la borne supérieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre) (les « **Actions Cédées Initiales** »), auxquelles pourrait s'ajouter un nombre maximum de 2 262 750 Actions Existantes (soit environ 36 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre et environ 41 millions d'euros sur la base de la borne supérieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre) en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini ci-après) (les « **Actions Cédées Supplémentaires** ») (les Actions Cédées Initiales et les Actions Cédées Supplémentaires sont désignées ensemble les « **Actions Cédées** »), comprenant (i) 4 885 600 Actions Existantes (hors exercice de l'Option de Surallocation) cédées par Olhada Sàrl (« **Olhada** ») pouvant être porté à un maximum de 5 790 700 Actions Existantes en cas d'exercice de l'Option de Surallocation, (ii) 9 051 000 Actions Existantes (hors exercice de l'Option de Surallocation) cédées par différents fonds gérés par Ardian France SA (« **Ardian** »), pouvant être porté à un maximum de 10 408 650 Actions Existantes en cas d'exercice de l'Option de Surallocation et (iii) 1 148 400 Actions Existantes cédées par certains cadres, dirigeants et employés anciens ou actuels du Groupe (les « **Managers Cédants** » et, ensemble avec Olhada et Ardian, les « **Actionnaires Cédants** »).

Devise, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises

Devise : Euro.

Libellé pour les actions : Planisware.

A la date du Prospectus, la valeur nominale par action ordinaire est égale à dix cents (0.10) euro.

Droits attachés aux actions :

Les actions porteront jouissance courante. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société qui régiront la Société à compter de son introduction en bourse, les principaux droits attachés aux actions de la Société seront les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de deux ans au nom du même actionnaire (sans tenir compte de la période de détention précédant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris), (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité :

Sans objet.

Restriction imposée à la libre négociabilité des actions :

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

Politique en matière de dividendes :

La Société a distribué des dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020 à hauteur de 15,6 millions d'euros, 13,3 millions d'euros et 10,2 millions d'euros (correspondant à des dividendes par action de 0,225 euros, 0,196 euros et 0,15 euros), respectivement (ces chiffres prenant en compte la division par 200 du nominal des actions intervenue le 26 septembre 2023). Le Groupe a l'intention de distribuer à ses actionnaires des dividendes en 2024 au titre de l'exercice 2023, pour un montant annuel égal à environ 40% de son bénéfice pour l'exercice 2023 et se fixe pour objectif de distribuer à ses actionnaires des dividendes pour un montant annuel égal à

environ 40% de son bénéfice de l'exercice au titre de chacun des exercices de la période 2025-2026, sous les réserves mentionnées au 2.2 (« Prévisions 2023 -2024 » et « Objectifs à moyen-terme ») ci-dessus.

3.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

L'admission de l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société, dont le nombre est de 69 391 000, est demandée sur le compartiment A d'Euronext Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché n'a été formulée par la Société.

3.3 – Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie ?

L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie dans les conditions décrites à la section 4.2 du résumé du Prospectus ci-après. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du code de commerce.

3.4 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

- Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;
- Un marché liquide des actions de la Société pourrait ne pas se développer ou perdurer ;
- L'émission par la Société ou la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions de la Société, à l'issue de la période de conservation, ou la perception qu'une telle émission ou vente va intervenir, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société ;
- L'actionnaire majoritaire continuera de détenir une large majorité du capital de la Société après l'Offre.

Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

4.1 – A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Structure de l'Offre : il est prévu que la diffusion des Actions Cédées soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant (i) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») et (ii) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant (a) un placement en France et (b) un placement privé international dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *Securities Act* ») et à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du *Securities Act*. Un minimum de 10% du nombre d'Actions Cédées dans le cadre de l'Offre (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation) sera offert dans le cadre de l'OPO. Deux catégories d'ordres de souscription sont susceptibles d'être émis en réponse à l'OPO (i) fraction d'ordre de souscription A1 : entre 10 et 200 actions incluses ; et (ii) fraction d'ordre de souscription A2 : au-delà de 200 actions. Les fractions d'ordres de souscription A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres de souscription A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100% peut être appliqué aux fractions d'ordres de souscription A2 pour servir les fractions d'ordres de souscription A1.

Option de Surallocation : Olhada et Ardian consentiront à Citigroup Global Markets Europe AG agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Garants, une option permettant la cession d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 15% du nombre d'Actions Cédées Initiales, soit 2 262 750 Actions Cédées Supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** »), cédées respectivement par Olhada à hauteur de 905 100 Actions Cédées Supplémentaires, et Ardian, à hauteur de 1 357 650 Actions Cédées Supplémentaires.

Fourchette indicative du Prix de l'Offre : le prix des Actions Cédées dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des Actions Cédées dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

La fourchette indicative du Prix de l'Offre est comprise entre 16,00 et 18,00 euros par action. Cette fourchette du Prix de l'Offre est indicative et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative du Prix de l'Offre.

Calendrier indicatif

29 septembre 2023	Approbation du Prospectus par l'AMF.
2 octobre 2023	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus. Publication par Euronext Paris d'un avis relatif à l'ouverture de l'Offre. Ouverture de l'OPO et du Placement Global.
10 octobre 2023	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet.
11 octobre 2023	Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris). Fixation du Prix de l'Offre. Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre. Publication par Euronext Paris d'un avis relatif aux résultats de l'Offre. Début de la période de stabilisation.
12 octobre 2023	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Planisware Promesses » jusqu'à la date de règlement livraison de l'OPO et du Placement Global).
13 octobre 2023	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global.
16 octobre 2023	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Planisware ».
10 novembre 2023	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation. Fin de la période de stabilisation.

Modalités de souscription : les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 10 octobre 2023 à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Pour être pris en compte, les ordres de souscription émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Garants au plus tard le 11 octobre 2023 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres de souscription : les ordres de souscription passés par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables jusqu'à la clôture de l'OPO (le 10 octobre 2023 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres passés par d'autres moyens sont révocables et, le cas échéant, dans quelles conditions (notamment si les ordres passés par Internet peuvent être révoqués par d'autres moyens que par Internet) Tout ordre de souscription émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Garant ayant reçu cet ordre de souscription et ce jusqu'au 11 octobre 2023 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Répartition du capital et des droits de vote :

A titre illustratif, à l'issue de l'Offre (et sans tenir compte de l'opération concomitante d'offre réservée aux salariés), la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit.

Le 26 septembre 2023, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation de réserves ayant eu pour effet de porter la valeur nominale de chaque action à 20 €, suivie d'une division du nombre d'actions ayant eu pour effet de multiplier le nombre d'actions par 200, chacune d'une valeur nominale de 0,10 €.

Le tableau ci-dessous tient compte de la réalisation de ces opérations.

Actionnaires	Détection (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation)			Détection (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Olhada ⁽¹⁾	45 274 400	65,25%	65,25%	44 369 300	63,94%	63,94%
FPCI Ardian Growth II	2 896 710	4,17%	4,17%	2 035 217	2,93%	2,93%
Autres fonds Ardian	1 668 290	2,40%	2,40%	1 172 133	1,69%	1,69%
Total Fonds Ardian	4 565 000	6,58%	6,58%	3 207 350	4,62%	4,62%
Salariés et dirigeants anciens ou actuels du groupe et administrateurs ⁽²⁾	4 466 600	6,44%	6,44%	4 466 600	6,44%	6,44%
Flottant	15 085 000	21,74%	21,74%	17 347 750	25,00%	25,00%
TOTAL	69 391 000	100,00%	100,00%	69 391 000	100,00%	100,00%

Le lecteur est invité à consulter les notes sous le tableau figurant en page 2 du résumé.

Ainsi, à l'issue de l'Offre, Olhada conservera la majorité du capital et des droits de vote de la Société.

La Société a par ailleurs attribué des actions gratuites (les « **Actions Gratuites** ») à certains salariés et dirigeants du Groupe, donnant accès à un total de 392 200 actions nouvelles de la Société non encore acquises à la date du présent prospectus, correspondant à 0,56% du capital sur une base diluée (nombre ajusté pour tenir compte de la division du nominal intervenue le 26 septembre 2023).

Estimation des dépenses totales liées à l'Offre : les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 9 millions d'euros.

Dépenses facturées à l'investisseur par la Société : Sans objet.

4.2 – Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

L'introduction en bourse de la Société a pour objectif de renforcer sa visibilité auprès de ses clients et partenaires et de lui procurer une plus grande flexibilité financière pour saisir d'éventuelles opportunités de croissance futures. L'Offre donnera en outre une liquidité aux Actionnaires Cédants.

Il est rappelé que seuls les Actionnaires Cédants percevront le produit de l'offre des Actions Cédées.

Produit de la cession des Actions Cédées revenant aux Actionnaires Cédants :

Environ 241 millions d'euros bruts pouvant être portés à environ 278 millions d'euros maximum (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation), sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, et à environ 272 millions d'euros bruts, pouvant être porté à environ 312 millions d'euros maximum (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation), sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

Contrat de Garantie : l'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie avec un groupe d'établissements financiers composé de BNP Paribas et Citigroup Global Markets Europe AG en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »), BofA Securities Europe SA et Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** », ensemble avec les Coordinateurs Globaux,

Chefs de File et Teneurs de Livre Associés les « **Garants** ») portant sur l'intégralité des Actions Cédées (le « **Contrat de Garantie** »). Aux termes de ce contrat de garantie, les Garants prendront l'engagement, conjointement et sans solidarité entre eux, d'acquérir les Actions Cédées Initiales non acquises à l'issue de la période d'offre. Ce contrat ne constituera pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

Intentions de souscription : néant.

Engagement de souscription reçu :

Aux termes d'un accord conclu le 29 septembre 2023, CDC Tech Premium (« **CDC Tech Premium** ») s'est engagé à placer un ordre dans le livre d'ordres d'un montant de 25 millions d'euros, au Prix d'Offre, et s'est engagée, dans la limite de ce montant, à acheter les Actions Cédées qui lui seraient allouées. Il est anticipé que le nombre d'Actions Cédées qui lui seront allouées représente l'intégralité du montant de 25 millions d'euros.

CDC Tech Premium se réserve la possibilité d'augmenter sa participation après la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

CDC Tech Premium est une SICAV créée par CDC Croissance, destinée à accompagner en tant qu'investisseur de long terme des sociétés technologiques.

Intérêts liés à l'Offre ou à l'admission à la négociation : Les Garants et/ou certains de leurs affiliés ont fourni ou pourront fournir dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux, de conseil et autres au Groupe, aux Actionnaires Cédants, à leurs affiliés ou dirigeants, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation d'Olhada et de Pierre Demonsant : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles, l'engagement de Pierre Demonsant portant également sur les actions Olhada qu'il détient directement ou indirectement.

Engagement de conservation d'Ardian : 180 jours calendaires, ou si Ardian détient moins de 5% du capital à l'issue de l'Offre (en tenant compte de la cession des Actions Cédées Supplémentaires), 90 jours, suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation de CDC Tech Premium : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre.

Engagement de conservation des salariés et dirigeants anciens et actuels du Groupe : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, étendu à 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre pour certains salariés et dirigeants clés (dont M. Loïc Sautour, Directeur général), sous réserve de certaines exceptions usuelles.

4.3 – Qui sont les offreurs de valeurs mobilières ?

Les Actions Cédées proviendront exclusivement de la cession d'actions existantes de (i) Olhada (ii) Ardian et (iii) certains salariés et dirigeants, anciens ou actuels du Groupe, à hauteur respectivement, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, de (i) 5 790 700 actions, (ii) 10 408 650 actions et (iii) 1 148 400 actions.

Stabilisation : Aux termes du Contrat de Garantie, Citigroup Global Markets Europe AG en qualité d'agent stabilisateur, au nom et pour le compte des Garants, pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu) réaliser des opérations de stabilisation, lesquelles sont susceptibles d'affecter le cours des Actions Ordinaires sur Euronext Paris et peuvent aboutir à la fixation d'un cours des Actions Ordinaires plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence.